



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME



Régime d'évaluation des incidences **NATURA 2000**

**Formulaire d'aide à l'évaluation des incidences
pour les Autorisations d'Occupation Temporaires du
Domaine Public Maritime**

*Ce formulaire permet une analyse succincte du projet afin d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou pour démontrer le caractère négligeable de l'incidence.
Attention, si une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.*

1 - Coordonnées du porteur de projet

Nom et Prénom

MAILLOUX Jean Paul

Adresse
complète

6 Impasse de la Saudrenne
17470 CONTRE

Téléphone

0546331899 / 0640097921

Adresse mail

jean-paul.mailloux@wanadoo.fr

2 - Localisation précise des travaux

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000^{ème} toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN
<https://www.geoportail.gouv.fr>.

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :



https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map

<http://natura2000.fr>

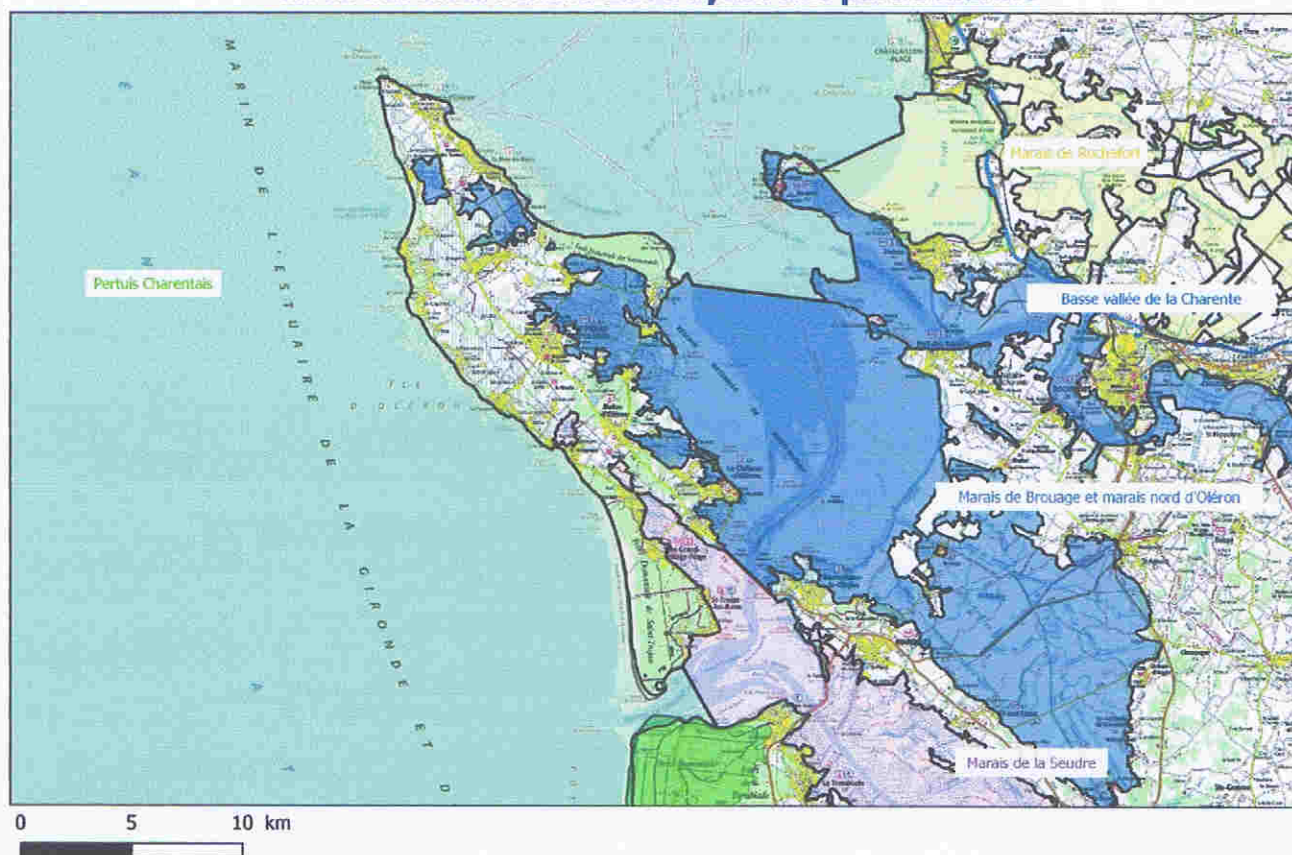
<https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



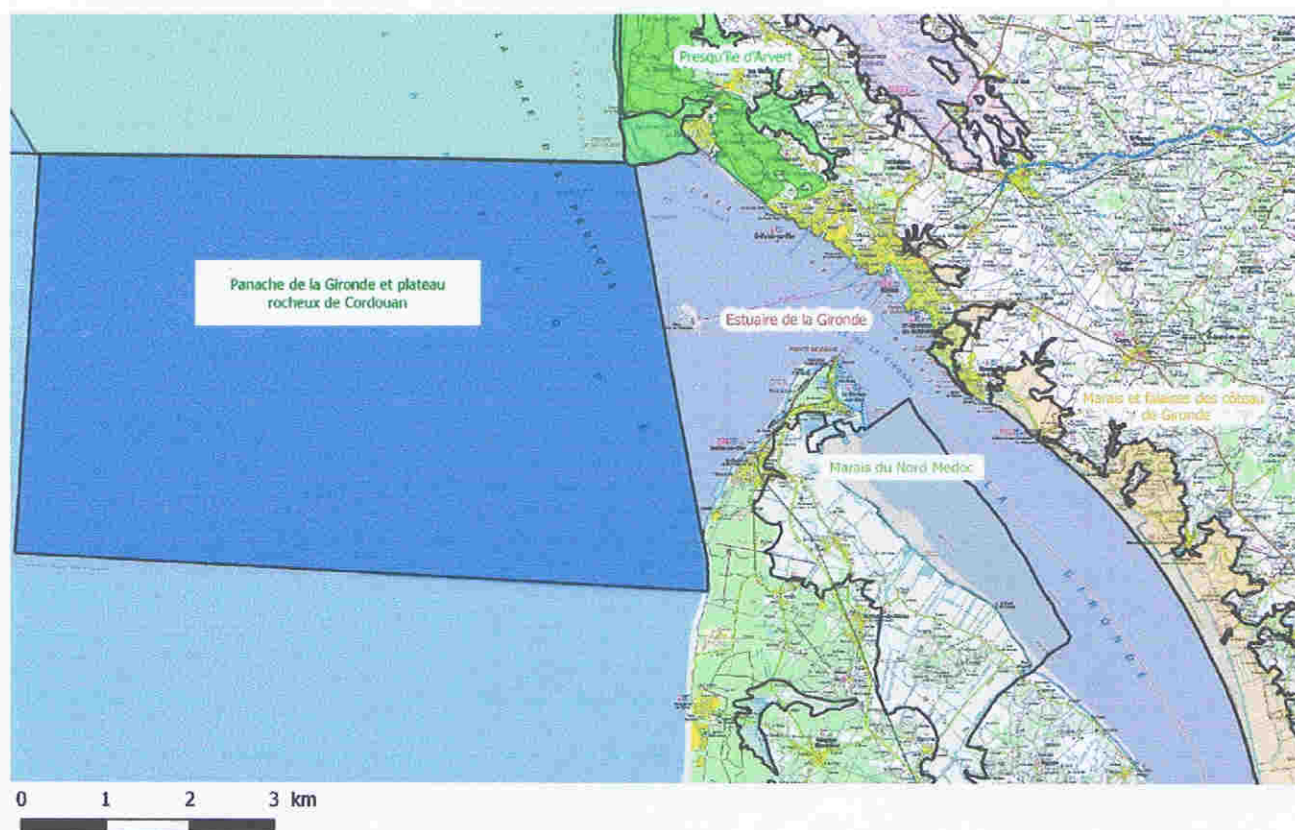
Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☐
Marais Poitevin	Terrestre et marin	☐
Ile de Ré : Fier d'Ars	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Pertuis Charentais	Marin	☐
Marais de Rochefort	Terrestre et marin	☐
Basse vallée de la Charente	Terrestre et marin	☒
Marais de Brouage et marais nord d'Oléron	Terrestre et marin	☐
Marais de la Seudre	Terrestre et marin	☐

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



Liste des sites Natura 2000

Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés
Presqu'île d'Arvert	Terrestre et marin	☐
Marais et falaises des coteaux de Gironde	Terrestre et marin	☐
Estuaire de la Gironde	Terrestre et marin	☐
Marais du Nord Médoc	Terrestre et marin	☐
Panache de la Gironde et plateau rocheux de cordouan	Marin	☐

3 - Description du projet (usage et fonctionnement général envisagé)

- Périodes et horaires:

Travaux prévus à partir de juin 2026, pendant 20 jours échelonnés dans la période

- Organisation des accès (itinéraire, parking, cheminement piéton,...) :

L'accès est limité au chemin existant et emprunte la passerelle sur pilotis existante. Il ne traverse pas le gazon ni le pré salé. L'accès au carrelet est piéton ou par voie d'eau si besoin.

- Nature des installations prévues :

Reconstruction de l'abri.

- Matériel utilisé :

Le matériel utilisé sera portatif, sans groupe électrogène.
L'abri sera construit en bois de sapin avec un habillage extérieur en Mélèze Classe 3.

- Dimensions zone de travaux (Longueur, largeur, surface,...) :

L'abri est construit sur l'emprise du carrelet, aux dimensions définies par la DDTM.

- Gestion des déchets :

Les déchets seront évacués à pied et amenés en déchetterie.

- Modalités d'installation :

4 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-a11309.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Consulter la carte dynamique du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis <https://plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr/>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui ☒

Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.

Nom du site Natura 2000 : Estuaire et Basse Vallée de la Charente

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Les habitats pouvant subir une dégradation sont les habitats liés à la présence immédiate de la Charente à proximité (codes Corine):

- 13.2 : estuaires
- 15.3 : prés salés atlantiques
- 15.12 : Groupements halonitrophiles

Les dégradations sont surtout liées au passage d'engins afin d'accéder au carrelet, pouvant créer des ornières ou créer à terme de nouveaux chemins en détruisant les habitats présents. Les autres incidences des travaux en phase chantier sur la biodiversité sont :

- dégradation des habitats naturels au droit des zones d'intervention
- dérangement temporaire de la faune au droit de la zone de travaux pendant la durée du chantier
- perte temporaire d'habitat d'alimentation et de repos au droit des travaux
- dégradation temporaire des milieux aquatiques par augmentation de la turbidité

Nom du site Natura 2000 :

Incidences sur le site Natura 2000 (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

5 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations, perturbations...)

Suppression et atténuation des incidences :

L'apport de matériel se fera à pied en empruntant le chemin existant ou par voie d'eau donc pas de nouveau chemin et pas de piétinement du pré salé et du gazon pionnier salé (car via un ponton sur pilotis)

Pas de matériau lourd utilisé et donc pas de nuisance sonore.

Les déchets seront tous évacués en déchetterie.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

☒ L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

☐ L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.

A : Contré

Date : 9 juillet 2025

Signature :

